
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 février 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 028

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 5 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 présente divers points d'information concernant les activités des dernières semaines en matière de prévention et communautaire.

M. Letellier, commandant du poste 3, fait un bref retour sur la séance du comité de sécurité publique, il ajoute qu'il y a eu dernièrement une vérification des immeubles abandonnés dans l'arrondissement. Aussi, il informe l'assemblée que le centre opérationnel ouest procédera à l'arrestation de 3 personnes pour des introductions par effraction.

Questions citoyen :

Jean-Pierre Isaac : Vitesse excessive sur les plans d'eau.

Questions du public

Début 19 h 35

- Madame Johanne Watson

Travaux de reconstruction de la chaussée sur l'avenue Charron et travaux de drainage.

- Monsieur Daniel Pelletier

Changement de la signalisation de stationnement dans le secteur de Sainte-Geneviève.

- Monsieur Michael Kusalic

Travaux de reconstruction sur l'avenue Charron.

- Monsieur Marcel Labbé

Remerciement au conseil d'arrondissement pour l'aide apportée pour les scouts.

Possibilité d'utiliser la salle multifonctionnelle pour des événements scouts.

- Citoyenne

Déneigement et épandage d'abrasifs sur l'avenue Théorêt à l'Île-Bizard.

Collecte des matières organiques

- Madame Ginette Binette

Problème de stationnement sur la Place Laframboise.

- Monsieur Youssef Benis

Précisions sur le déroulement des opérations de déneigement.

- Monsieur Daniel Pelletier

Trottoirs enneigés sur la rue Paiement et circulation des piétons dans la rue.

Fin 19 h 54

10 - Période de questions des membres du conseil

Madame Marceau demande un suivi concernant le projet de règlement de zonage – projet Tevere.

CA18 28 029

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 8 janvier 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement CA28 0023-19 du lundi 8 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714002

CA18 28 030

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité d'étude des demandes de démolition de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 22 novembre 2017.
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 17 janvier 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 24 janvier 2018;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714003

CA18 28 031

Déclaration visant à souligner le 102e anniversaire de Madame Irène Lejeune le 23 janvier 2018.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De souligner le 102^e anniversaire de naissance de Madame Irène Lejeune le 23 janvier 2018.
Les élus profitent de l'occasion pour lui transmettre leurs félicitations et lui souhaiter un bel anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1187808004

CA18 28 032

Déclaration visant à souligner 100e anniversaire de naissance, le 26 février 2018, de Madame Rose Alma Lagacé Desjardins, résidante de Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De souligner le 100^e anniversaire de naissance, le 26 février 2018, de Madame Rose Alma Lagacé Desjardins, résidante de Sainte-Geneviève.
Les élus profitent de l'occasion pour lui transmettre leurs félicitations et lui souhaiter un bel anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1187808003

CA18 28 033

Autoriser une dépense à l'entreprise "Axor Experts-Conseils inc." au montant de 117 807,98\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée de la rue du Pont et de la stations de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève. Installation d'un nouveau poteau d'incendie sur la rue St-Antoine. Octroyer le mandat à la firme Axor Experts-Conseils inc. conformément à l'entente cadre 1197493 de la résolution du conseil d'agglomération CG17 0094 le 30 mars 2017.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'autoriser une dépense au montant de 117 807,98\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussées de la rue du Pont et de la station de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève, incluant l'installation d'un nouveau poteau d'incendie sur la rue St-Antoine et;

- d'accorder le mandat pour la préparation des plans et devis et les services connexes à la firme AXOR Experts-Conseils Inc. conformément à l'entente 1197493 (AO 16-15643) avec la ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187788002

CA18 28 034

Autoriser une dépense à l'entreprise "Axor Experts-Conseils inc." au montant de 122 204,63\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussée des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève. Octroyer le mandat à la firme Axor Experts-Conseils inc. conformément à l'entente cadre 1197493 de la résolution du conseil d'agglomération CG17 0094 le 30 mars 2017.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'autoriser une dépense au montant de 122 204,63\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout et de la chaussées des rues Saint-Jean-Baptiste et Beaulieu et de leurs stations de pompage (si requis) à Sainte-Geneviève et;

- d'accorder le mandat pour la préparation des plans et devis et les services connexes à la firme AXOR Experts-Conseils Inc. conformément à l'entente 1197493 (AO 16-15643) avec la ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187788001

CA18 28 035

Augmenter la valeur du contrat à "EnGlobe Corp." d'une valeur de 7 150 \$, toutes taxes incluses, pour les services de contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la Salle Multi-Fonctionnelle de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (La valeur totale du contrat s'élève à 57 150 \$, t.t.i.) et approuver un virement budgétaire au règlement 0815005 d'un montant de 6 100 \$

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 150,00 \$ toutes taxes incluses, pour les services de laboratoire de contrôle de la qualité du projet de la salle multi fonctionnelle à la firme "Englobe";
- d'augmenter la valeur du mandat de la firme En Globe de 50 000 \$ à 57 150 \$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1180541001

CA18 28 036

Affecter un montant de 500 \$ des profits des tournois de golf de l'arrondissement au Groupe Scout de L'Île-Bizard afin de soutenir les activités de l'organisme et l'évènement le Grand Blizzard 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- D'octroyer une contribution financière d'un montant de 500 \$ au Groupe Scout de L'Île-Bizard.
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187808005

CA18 28 037

Autoriser une dépense additionnelle de 1 475 \$, taxes incluses au contrat de Entretien J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai de rue avec opérateur pour l'arrondissement de l'île-

Bizard-Sainte-Geneviève pour une somme totale de 29 475 \$, taxes incluses - appel d'offres 16-15303

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 475,00 \$ toutes taxes incluses pour la location d'un balai de rue avec opérateur;
- d'augmenter la valeur du mandat de "Entretiens J. R. Villeneuve inc." de 28 000 \$ à 29 475 \$ pour l'année 2017;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1180541005

CA18 28 038

Affecter un montant de 250,00 \$ en provenance des surplus du golf pour l'octroi d'une subvention à M. Gilles Turenne, auteur du livre « Prends ta vie en main par l'exercice physique et la bonne nutrition ».

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'octroyer une contribution financière d'un montant de 250,00 \$ à M. Gilles Turenne.
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187808007

CA18 28 039

Autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1182858001

CA18 28 040

Donner un appui au projet du Cégep Gérald-Godin pour l'aménagement d'un gymnase de qualité ainsi que le projet d'une piscine intérieure présenté par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en collaboration avec le Cégep Gérald-Godin en vue de son inscription au "Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MEES".

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De donner un appui au projet du Cégep Gérald-Godin pour l'aménagement d'un gymnase de qualité ainsi que le projet d'une piscine intérieure présenté par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en collaboration avec le Cégep Gérald-Godin en vue de son inscription au "Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1182858004

CA18 28 041

Autoriser des dépenses relatives à l'achat du sels et autres abrasifs au montant de 140 000 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 140 000,00 \$, relativement à la fourniture de sels et autres abrasifs, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1187784001

CA18 28 042

Autorisation de dépenses pour les services d'utilité publique reliés à la téléphonie fixe au montant de 65 960\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser les dépenses pour les services d'utilité publique reliés à la téléphonie fixe au montant de

65 960\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187053002

CA18 28 043

Autoriser le paiement de la facture du Cégep Gérald Godin pour les travaux d'installation d'un circuit d'entraînement pour un montant de 7 937,87\$.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture du Cégep Gérald-Godin pour les travaux d'installation d'un circuit d'entraînement pour un montant de 7 937,87\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1187053003

CA18 28 044

Accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons lors de la Fête nationale du Québec 2018

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons lors de la Fête nationale du Québec prévue pour le samedi 23 juin 2018. Le Club Optimiste s'engage à remettre une reddition de compte concernant le rapport d'activité au répondant de la direction de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1182858002

CA18 28 045

Accepter la cession des lots 5 525 129 et 5 376 941 sur la rue Bellevue, à titre de parc local, conformément à l'entente de développement de 2014.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 5 525 129 et 5 376 941 sur la rue Bellevue, à titre de parc local, conformément à l'entente de développement de 2014.

Le maire d'arrondissement, Normand Marinacci propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Yves Sarault :
de mandater la direction afin de prendre les mesures nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187576001

CA18 28 046

Accepter la cession des lots 5 790 274 et 5 790 275 sur la rue des Bruants, à titre de parc local, conformément à l'entente de développement de 2015.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 5 790 274 et 5 790 275 sur la rue des Bruants, à titre de parc local, conformément à l'entente de développement de 2015.

Le maire d'arrondissement, Normand Marinacci propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Christian Larocque :
de mandater la direction afin de prendre les mesures nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187576002

CA18 28 047

Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Alexandre Paul-Hus, avocat au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal au propriétaire actuel de l'immeuble situé au 11, rue Bihoreau.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Alexandre Paul-Hus, avocat au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal au propriétaire actuel de l'immeuble situé au 11, rue Bihoreau. Cette proposition doit être signée au plus tard le 27 février 2018 faute de quoi, la Ville de Montréal entreprendra les procédures prévues au GDD 1177576011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1187576003

CA18 28 048

Accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 319, anciennement le 2 rue Mercier, d'une superficie de 467,9 m2, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 319, anciennement le 2 rue Mercier, d'une superficie de 467,9 m2, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017.

Le maire d'arrondissement, Normand Marinacci propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Christian Larocque :
de mandater la direction afin de prendre les mesures nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1187576004

CA18 28 049

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 1076, rue Saint-Roch située sur le lot 4 590 012 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser la marge avant, arrière et l'empiètement de la galerie avant.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation pour la propriété sise au 1076, rue Saint-Roch sur le lot 4 590 012 du cadastre du Québec à l'effet de :

- Régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal dont la marge avant est inférieure de 2,27 mètres à la marge prescrite à 6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-103;
- Régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal dont la marge arrière est inférieure de 2,61 mètres prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-103;
- Régulariser l'implantation de la galerie avant dont l'empiètement dans la marge avant est supérieur de 5,37 mètres prescrit à 2,15 mètres à l'article 46 faisant partie intégrante du règlement de zonage no CA28 0023.
- Que cette dérogation ne soit valide qu'à l'encontre de l'implantation du bâtiment actuel. Toute reconstruction, ajout, agrandissement ou extension future devra se faire conformément à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1183294001

CA18 28 050

Accepter un paiement de 8 140,00\$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur du lot 4 589 513 du cadastre du Québec, sur la 2e avenue, en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Que soit accepté un paiement de 8 140\$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur du lot 4 589 513, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1183294005

CA18 28 051

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne à plat sur le mur en façade principale du bâtiment commercial situé au 16 626, boulevard Pierrefonds, sur le lot 1 843 518 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., l'ajout d'une enseigne à plat sur le mur en façade principale du bâtiment principal situé au 16 626, boulevard Pierrefonds, sur le lot 1 843 518 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1183294002

CA18 28 052

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence principale située au 33, rue Mercier, sur le lot 4 589 418 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, relativement à la demande P.I.I.A. le

projet d'agrandissement de la résidence sise au 33, rue Mercier, sur le lot 4 589 418 du cadastre du Québec, sous condition :

- Que le bloc architectural strié blanc pur soit remplacé par un bloc architectural strié blanc élégant ;
- Que des conifères soient plantés devant la fondation en façade avant principale à gauche et à droite de l'escalier avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1183294003

CA18 28 053

Adopter le règlement distinct CA28 0023-19-1 suite à la demande de tenue de registre - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Considérant que l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement a été donné le 4 décembre 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 8 janvier 2018;

Considérant l'adoption du second projet de règlement ayant eu lieu le 8 janvier 2018;

Considérant la réception d'une demande valide de tenue de registre relativement aux articles 4 et 5 du second projet de règlement CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës et qu'il soit numéroté CA28 0023-19-1.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1182714004

CA18 28 054

Adoption d'un règlement résiduel CA28 0023-19-2 parallèlement au règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire à la suite d'une demande de tenue de registre - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Considérant que l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement a été donné le 4 décembre 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 8 janvier 2018;

Considérant l'adoption du second projet de règlement ayant eu lieu le 8 janvier 2018;

Considérant la réception d'une demande valide de tenue de registre relativement aux articles 4 et 5 du second projet de règlement CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement résiduel pour les articles 1 à 3 du second projet de règlement CA28 0023-19;

Il est résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës et qu'il soit numéroté CA28 0023-19-2 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1182714005

CA18 28 055

Autoriser le prolongement de la réembauche temporaire de M. Marc-Alain Couillard.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Il est recommandé d'autoriser la réembauche temporaire de Monsieur Marc-Alain Couillard jusqu'au 21 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1184066001

CA18 28 056

Désignation d'un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Christian Larocque comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les mois de février, mars et avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1182714001

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Janvier 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Janvier 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Janvier 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Janvier 2018;
- Virements budgétaires – Janvier 2018.;
- Virements PTI – Janvier 2018;
- Liste des permis émis – occupation – Janvier 2018;
- Liste des permis émis – construction – Janvier 2018;
- Liste des permis émis – lotissement – Janvier 2018.

60.01

CA18 28 057

Dépôt du bilan 2017 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Attendu le règlement sur les pesticides adopté par le conseil de ville de Montréal.
Attendu que chaque arrondissement doit déposer un bilan de l'application dudit règlement.

Il est recommandé:

Que le conseil de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève approuve le bilan 2017 de l'application du règlement relatif aux pesticides.

Que ledit bilan soit transmis pour dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1180541003

Période de questions du public

Début : 20 h 37

- Madame Martha Bond
Elle aimerait savoir si la date du registre a été fixée ainsi que la date de parution de l'avis public pour le projet de règlement de zonage – projet Tevere.

Fin : 20 h 38

70.01

CA18 28 058

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 5 février 2018, à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2018.